

Le Maire : « Comme je vous l'ai indiqué dans la convocation à ce Conseil Municipal, outre l'ordre du jour et les projets de délibérations, j'avais indiqué au précédent Conseil Municipal que serait organisé un débat sur la représentation de la Ville au sein du Conseil Communautaire. Je souhaite que nous commencions ce Conseil Municipal par ce débat. C'est l'heure d'évoquer ce sujet, d'abord parce que les représentations actuelles datent d'un certain temps à présent. En effet, et pour ceux qui s'en rappellent, en 1999 lorsque huit communes composaient le District Urbain de Mantes, le passage en Communauté d'Agglomération a été l'occasion d'une évolution de la représentativité de chacune des communes qui composaient cette agglomération. A l'époque, en 1999, huit communes, qui étaient membres du District, avaient chacune deux sièges au Conseil Communautaire et, à l'occasion de ce passage en 1999, de District à Communauté d'Agglomération, l'évolution a fait que la commune de Mantes a obtenu 6 sièges, la commune de Mantes-la-Ville 5, les communes de Magnanville et de Rosny en obtenaient 4 tandis que les quatre autres communes, à l'époque, obtenaient 3 sièges, tout cela étant bien sûr organisé en fonction des strates de population. Depuis de nouvelles communes ont intégré la CAMY. Dans un premier temps, Follainville, Dennemont et Drocourt ; dans un deuxième temps Mousseaux et Méricourt, à cette occasion et compte-tenu de leur strate, ces quatre villes ont eu chacune 3 conseillers communautaires, portant ainsi le nombre total de conseillers communautaires à 43. A cette occasion aussi, en 1999, les communes de Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Rosny et Magnanville ont convenu que parmi les conseillers communautaires qui seraient désignés au sein de leurs Conseils Municipaux, l'un d'entre eux représenterait l'Opposition ce qui était une nouveauté par rapport à notre agglomération et ce qui d'ailleurs n'existe pas forcément dans d'autres collectivités sauf à partir d'un nombre d'habitants plus important ce qui n'était pas notre cas. C'était donc, à ce moment-là, une démarche volontaire pour avoir une représentativité des Oppositions de ces quatre principales communes. Donc voilà un bref rappel historique.

Avant 2008, vous l'avez tous lu dans la presse ou vous l'avez su à l'occasion de différents débats, que ce soit ici ou que ce soit au Conseil Communautaire, quelques communes ont manifesté leur intention de pouvoir intégrer notre Communauté d'Agglomération et, à cette époque là, tout le monde a trouvé qu'il était opportun d'attendre que les élections de 2008 se déroulent et que ce sujet viendrait, très naturellement, à l'ordre du jour. Il y vient d'autant plus naturellement que le législateur a prévu qu'au terme de ce présent mandat, c'est-à-dire en 2014, toutes les communes devront intégrer une communauté, qu'il s'agisse d'une Communauté de Communes ou une Communauté d'Agglomération, mais elles devront avoir intégré une communauté. La deuxième chose sur laquelle, là je n'ai pas d'autres commentaires à faire que ceux que j'ai, comme vous, vus dans la presse, c'est que le législateur, les pouvoirs publics s'interrogeaient sur ce que serait, lors du prochain mandat, c'est-à-dire celui qui commencerait en 2014, comment évoluerait la nature des différentes couches de collectivités. Ce sont des débats, à n'en pas douter, qui seront nourris prochainement. Il reste que certaines des communes qui s'étaient manifestées dans les deux dernières années, voire de nouvelles depuis 2008, ont de nouveau fait savoir qu'elles souhaitaient intégrer la Communauté d'Agglomération ou en tous cas qu'elles avaient commencé à en faire les démarches ; certaines en ayant été jusqu'à faire délibérer leur Conseil sur leur intention de vouloir intégrer la Communauté d'Agglomération.

Si ça pose la question de la représentativité, ça pose une autre question, c'est celle du périmètre futur de la Communauté d'Agglomération puisque l'on peut se dire que l'on peut accueillir d'autres communes, encore faut-il se dire et de façon commune, jusqu'où trouve-t-on logique, cohérent d'accueillir d'autres communes. Des communes peuvent être éloignées, ne pas être forcément dans le même bassin de vie ou dans le même zonage on va dire de communes, donc il est important de pouvoir partager ce qui pourrait être, dans un terme qui n'est pas forcément celui de ces 6 ans, mais dans un terme futur, entendez à l'échéance de plusieurs mandats, le périmètre complet de ce que serait une Communauté d'Agglomération. Évidemment à de cette extension, du nombre de communes au sein de la Communauté d'Agglomération, se pose la question de la représentativité de chacune de ces communes puisque je vous disais tout à l'heure que la Ville de Mantes avait 6 sièges au Conseil Communautaire sur un Conseil Communautaire qui en compte au jour d'aujourd'hui 43, c'est dire que nous sommes à un peu plus de 14 % de représentation quand le nombre de Mantais représente près de 54 % des habitants de la Communauté d'Agglomération dans son périmètre actuel. C'est donc dire comment cette question est importante parce que, au moment où l'on évolue, si on projetait un nombre de communes nouvelles entrant dans l'agglomération sans changer les règles actuelles de représentativité aurait pour effet arithmétique de baisser systématiquement la représentativité des différentes communes et notamment des plus importantes puisque, je crois, la plus petite commune doit représenter

quelque chose comme 303 habitants, si ma mémoire est bonne, quand la Ville de Mantes en représente près de 42 400. Vous voyez que 3 sièges d'un côté, 6 de l'autre ; 303 d'un côté, 42 400 de l'autre, on est vraiment dans des proportions qui sont très éloignées l'une de l'autre. Voilà pourquoi cette question de la représentativité est importante. Je dois vous dire, en préambule, qu'elle a déjà fait l'objet d'échanges au sein du Bureau Communautaire de notre Communauté d'Agglomération, tant sur le périmètre que sur la représentativité.

Sur le périmètre, l'ensemble des communes actuelles se sont entendues pour dire qu'un périmètre cohérent serait celui du SCOT, c'est-à-dire du Schéma Coordonné d'Organisation Territoriale, que vous avez tous vu passer puisque l'on a délibéré sur ce périmètre en Conseil. Je dois vous avouer que je ne sais plus s'il y a un an ou un an et demi, en tous cas c'est Michel SEVIN, pour les plus anciens, qui nous rapportait cette délibération –peut-être plus M. MARIOJOULS. En tous cas, il a semblé à toutes les 12 communes qui sont actuellement à la Communauté d'Agglomération qu'un périmètre cohérent futur, entendez bien futur, pourrait être celui du SCOT ce qui posera, à n'en pas douter, d'autres sujets, puisqu'à l'intérieur de ce périmètre du SCOT existe déjà des Communautés de Communes. Par exemple, celle des portes de l'Ile-de-France et l'autre la Communauté de Lommoye, si ma mémoire est bonne. Un jour viendra ici sur notre territoire, comme ailleurs, des moments où des communautés devront elles-mêmes se rapprocher parce qu'elles trouveront cohérent, intéressant, au regard de ce qu'est la réalité du bassin de vie, de pouvoir partager des projets ensemble. Voilà sur le sujet des périmètres.

Sur le sujet de la représentativité, les avis à ce jour, en tous cas la dernière fois que l'échange a été réalisé, ont montré que toutes les communes actuelles n'avaient pas forcément la même vision de ce que pouvait être la représentativité de chacune des communes. Je dois vous dire que la commune de Mantes a émis, à l'occasion de ces Bureaux Communautaires, le souhait, pour évoluer vers quelque chose de plus démocratique, que les villes-centres représentent à minima 50 %. Quand je dis les villes-centres, dans la configuration actuelle c'est Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville mais Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville c'est quelque chose comme 75 %, voire entre 75 et 80 % de la population. Or, à elles deux, elles représentent moins de 25 % des conseillers communautaires.

La position de la Ville de Mantes était celle-ci mais il me semble important sur ce sujet de vous entendre de façon à ce que, ce que viendront, à ne pas douter, au fil des semaines et des mois à venir, en terme de débat au niveau de l'agglomération, il est important que nous ayons pu en échanger auparavant au sein du Conseil Municipal. Ce préambule étant fait, je laisse à chacun la possibilité de dire ses visions, ses ambitions en la matière. Monsieur ATROUSSY. »

M. ATROUSSY : « Le débat, c'est entre l'Opposition et M. le Maire ou l'Opposition et l'ensemble des conseillers ? ».

Le Maire : « Le débat, M. ATROUSSY, est au sein du Conseil Municipal ».

M. ATROUSSY : « Libre à chacun de participer ».

Le Maire « Tout le monde peut participer à un débat. M. TAOUZA ».

M. TAOUZA : « Bonsoir à toutes et à tous. Je ne vais pas jouer le rabat joie M. le Maire mais c'est vrai qu'à l'annonce de votre volonté de vouloir débattre sur ce sujet, nous avons été très étonnés car ce n'est pas dans vos habitudes. Nous en sommes preneurs, bien sûr. Mais nous profitons de cette occasion pour vous rappeler que dans l'année nous avons sept fois uniquement l'occasion de pouvoir débattre, échanger, uniquement sur les affaires de la ville, et nous souhaiterions que cet exemple se reproduire davantage et évidemment sur tous les sujets, pas seulement sur ceux que vous aurez choisis. Merci ».

Le Maire : « Et sur le sujet lui-même ? ».

M. TAOUZA : « Non, j'ai prolongé le préambule ».

Le Maire : « Merci de cette contribution. Qui veut s'exprimer sur ce sujet ? M. MARIOJOULS ».

M. MARIOJOULS : « Je vais prendre la parole puisque j'ai l'impression que mes collègues ne veulent pas le faire. J'ai cru percevoir une certaine lenteur dans la volonté de s'engager dans ce débat, donc je vais y aller ».

Le Maire : « Je ne doute pas, le sujet étant intéressant, que chacun veuille y participer ».

M. MARIOJOULS : « Si vous me le permettez, d'abord une remarque de forme. Nous avons été informés, lors du dernier Conseil Municipal, qu'un débat sur la question allait être organisé. J'attendais une organisation c'est-à-dire j'attendais à ce qu'il y ait un certain nombre de documents qui soient présentés, j'attendais à ce qu'il y ait un certain nombre de positions, de prises de positions puisque je crois savoir que vous avez, dans un séminaire au loin, un week-end, entre vous, débattu de ces questions, que différentes prises de positions se sont dévoilées et que manifestement ces prises de positions étaient contraires. J'aurais bien aimé avoir le détail de ces prises de positions contraires dans un dossier organisant le débat par le Maire de Mantes-la-Jolie puisque c'est cela qu'il proposait. Ce n'est pas ça que vous faites. Vous n'organisez rien du tout, vous nous laissez dans notre petit coin à essayer de trouver des documents comme on le peut et puis de se faire une idée sur ce que pourrait être l'intercommunalité. Bien évidemment je plaisante parce que ça fait très longtemps qu'on y réfléchit mais enfin quand même vous auriez pu un tout petit peu organiser ce débat.

Cette remarque de forme étant faite, je pense qu'il y a trois problèmes qui sont distincts dans cette affaire, dans l'affaire de l'intercommunalité. Il y a un premier problème, vous l'avez très justement ciblé assez rapidement dans votre intervention, qui est la question de la pertinence du territoire. C'est à la fois une question de taille mais c'est aussi une question de composition. Qui y a-t-il dans cette intercommunalité ? Si moi je vous présente mon avis, parce qu'après tout c'est ça l'objet de mon débat, moi, il me semble, il me semble, qu'il y a un manque, pas seulement extraordinaire, dans cette intercommunalité, dans cette Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines, c'est un manque criant, c'est aussi un manque criant géographique, un manque criant politique, mais qui s'explique évidemment pas des raisons historiques qui opposent les chiens et les loups. Ce manque c'est la Ville de Limay. La Ville de Limay fait partie de l'agglomération mantaise, la Ville de Limay n'est pas dans l'agglomération mantaise. Moi je pense, pour des tas de raisons, que si on se lance dans une logique d'intercommunalité il faut absolument tout faire pour que la Ville de Limay soit dans l'intercommunalité. Je dis bien si on se lance dans l'aventure de l'intercommunalité. Le deuxième point que je vais évoquer, c'est qu'il ne suffit pas simplement d'un périmètre pertinent, il faut aussi des objectifs. C'est pour cela que je parle aussi de se lancer dans l'aventure. Il faut aussi des objectifs, il faut ce que l'on appelle un projet du territoire. Or, si j'ai bien compris, ce projet de territoire n'existe pas. Et ce projet de territoire n'existe pas, la preuve en est c'est que la Vice Présidente chargée de l'aménagement de l'espace communautaire a été chargée de faire ce projet de territoire ou ce projet communautaire. C'est quand même embêtant que l'on n'ait pas de projet. On n'a pas la coquille, on n'a pas le projet, on n'a pas la pertinence du périmètre, on n'a pas le projet. Evidemment, on a des compétences, on a choisi des compétences, on s'est appuyé sur la loi qui prévoit les compétences obligatoires et les compétences facultatives, on a fait tout ça très très bien. Maintenant pour ce qui est foncièrement de l'intérêt communautaire et puis, comment dire, de l'intégration politique autour de cet intérêt communautaire, je suis désolé je ne le vois pas. Je pense qu'il n'existe pas et je pense que c'est bien dommage. Le troisième élément de réflexion que je soumetts à mes collègues et au public ici présents, c'est sur la question de la méthode. Comment fait-on ? Si on dessine un périmètre, si on a des objectifs, comment fait-on pour les mettre en œuvre ? En principe, la gouvernance est démocratique, c'est la gouvernance d'un établissement public de coopération intercommunale qui est réglé par la loi qui a, je rappelle à tout le monde, le pouvoir de lever l'impôt et ayant le pouvoir de lever l'impôt, à mes yeux, devrait être directement élu par le peuple ; c'est-à-dire l'idée de suffrage indirect me choque. Je sais bien qu'il y a des contres exemples, il y a tellement d'exemples à commencer par le Sénat où il y a un suffrage indirect et où évidemment on a aussi le droit de voter l'impôt mais, moi, c'est quelque chose qui me choque. Je ne comprends pas que l'on puisse donner autant d'importance, en matière de compétence, à la Communauté d'Agglomération et ne pas avoir de légitimité, si vous voulez, politique qui est la légitimité politique de notre République, à savoir suffrage universel direct. On ne l'a pas et c'est véritablement dommage. Je suis comme tout le monde et je suis comme vous, j'imagine, M. le Maire et chers collègues, moi j'attendais beaucoup parce qu'après tout on ne peut pas rester entre deux eaux, ce n'est pas bon d'être comme ça entre deux eaux, du chaud, du froid, on ne s'est pas s'il faut se couvrir ou pas, ça ne va pas. J'attendais

beaucoup de la commission BALLADUR. Je me suis dit voilà il y a de la Gauche, il y a de la Droite, ça va batailler, il y a des enjeux qui sont relèvent de l'intérêt général, on va avoir des propositions qui sont des propositions pertinentes qui vont nous permettent de sortir de l'ornière. Que n'ai-je cru ! Je veux dire que ce n'est pas ça qui s'est passé. On a très peu de choses sur la question de l'intercommunalité. La seule chose peut-être, sur laquelle on pourrait réfléchir, c'est ce que je viens d'évoquer sur la représentation des élus c'est-à-dire sur la proposition, à travers la suppression du canton, qui consisterait à faire un scrutin de liste et qui consisterait à dire pour le Département il y a la liste, et pour les premiers de la liste ils iront au Conseil Régional. Donc, on pourrait imaginer un scrutin de liste de ce type-là dans le couple communes-intercommunalité mais, sauf erreur de ma part, je ne l'ai pas vu mentionné dans le rapport BALLADUR, peut-être qu'il y ait mais je ne l'ai pas vu. Je suis foncièrement déçu par rapport à l'évolution telle qu'elle est envisagée par certains de nos principaux élus sur la question. C'est la raison pour laquelle, vous comprendrez bien, que la question que vous posez ce soir c'est-à-dire la question de la représentativité, en gros de Mantes-la-Jolie et des villes-centres, plus précisément dans la Communauté d'Agglomération, ne me semble même pas une question secondaire, elle est quaternaire, quinquénaire, je veux dire dans cette affaire c'est-à-dire par rapport au fond des choses, c'est-à-dire par rapport à la question de la pertinence du territoire et par rapport à la question des objectifs. Ceci étant dit, là je vous règle un compte politique au niveau de la conception de ce que pourrait être la Communauté d'Agglomération mais, en même temps, je suis quand même assez sensible et assez d'accord avec une fraction de votre analyse qui consiste en fait à pointer du doigt le déséquilibre qu'il y a entre les représentants et puis la population. Ca déséquilibre, en gros, 25 % de délégués et 75 % de population. Ce n'est pas acceptable. On ne peut pas être dans une situation où 75 % des délégués représentent 25 % de population, c'est quelque chose de complètement aberrant. On voit bien la difficulté. La difficulté est de tenir ensemble à la fois, c'est une vieille question politique qui a été tranchée en général par le bicaméralisme, quand vous avez deux Chambres, vous allez aux États-Unis, vous avez le Sénat qui représente les territoires et puis vous avez la Chambre des représentants qui représente la population. On a quelque part ça en France aussi, à travers une tradition historique différente avec le Sénat et avec l'Assemblée Nationale. On a la même chose en Allemagne, un petit peu partout, avec la Chambre haute et la Chambre basse. Mais je ne sache pas qu'il soit question de mettre en place une deuxième Chambre dans la Communauté d'Agglomération. Par conséquent, il me semble que le problème ne peut pas être résolu par un rééquilibrage de cet ordre-là. Donc, il va falloir véritablement réfléchir à cette représentativité à un moment donné ou à un autre mais, moi, je souhaiterais vraiment que ce ne soit pas trop tout de suite parce que tant que l'on n'a pas le projet, je ne vois vraiment pas l'intérêt de continuer à bidouiller comme ça. Je voudrais m'inscrire dans la perspective suivante : majorité : Mantes-la-Ville, Mantes-la-Jolie : plus de 50 %, 50 % + 1 voix, ça veut dire la majorité des voix. Moi, ça ne me choque pas pour la raison que vous avez évoquée tout à l'heure c'est-à-dire Mantes-la-Jolie + Mantes-la-Ville ça fait 76 % de la population, $\frac{3}{4}$ de la population. Que $\frac{3}{4}$ de la population est la moitié des voix, je suis désolé, ça ne me choque pas. Je suis radicalement contre la proposition de la Communauté d'Agglomération qui, elle, consiste à proposer, dans ses prévisions utopiques, il faut savoir quand même que la CAMY, dans ses réflexions, met comme ville-centre Mantes-la-Jolie/Mantes-la-Ville et Limay, elle met 40 % de représentants. Là, ça me semble être grotesque pour ne pas dire franchement rigolard. 40 % avec ces trois villes, je ne sais pas combien ça ferait mais aujourd'hui ça fait 80 %. On ne peut pas imaginer 80 % de la population et 40 % des sièges, c'est complètement stupide. Donc je suis farouchement opposé à l'idée que les centres urbains les plus peuplés soient dominés par des communes rurales, à faible effectif démocratiquement, avec quand même la pesanteur des notabilités, j'ai beaucoup de respect pour mes collègues de la CAMY mais je pense que le type de préoccupations, le type d'interrogations et le type de questions qui sont posées dans la CAMY sont des questions qui ne procèdent pas des nécessaires transformations, en particulier les nécessaires transformations politiques dans une ville ; politiques j'entends transformations démocratiques. Il y a la question de la méthode c'est-à-dire la question de la démocratie dans des instances politiques de ce type dont je vous rappelle quand même qu'elles sont apparues avec la décentralisation, c'est-à-dire à un moment où l'Etat s'est retrouvé fortement affaibli par le haut, c'est-à-dire par la construction européenne. L'Etat s'est fortement retrouvé affaibli par le bas, c'est-à-dire par l'intercommunalité. Si on ne défend pas becs et ongles la question de la démocratie au niveau des communes et de l'intercommunalité, où va-t-on ? Il faut véritablement prendre au sérieux l'ensemble de ces questions. Si une décision doit être prise sur la question du seuil, moi ça ne me gêne pas de prendre 50 %. Maintenant la question qui reste : pourquoi faire ? Si c'est pour faire ce qui se fait aujourd'hui, très très franchement, je ne vois pas l'intérêt. Aucun objectif transformateur, on gère des grands projets qui tombent d'ailleurs et d'en haut, je ne vois pas l'intérêt ».

Le Maire : « Merci M. MARIOJOULS. Avant de passer la parole à qui voudra la prendre, je voulais juste apporter quelques petites précisions par rapport à ce que vous évoquiez notamment en ce qui concerne la position des autres communes. Globalement, la totalité des petites communes a dit que, alors qu'ils ont au jour d'aujourd'hui 3 représentants, ils n'envisageaient pas d'avoir moins de deux représentants. Je vous les livre telles qu'elles ont effectivement été évoquées. Sinon, effectivement, et comme vous le soulignez, une majorité de communes se sont dites que les villes-centres, en évoquant les trois : Limay, Mantes-la-Ville, Mantes-la-Jolie, ne pouvaient représenter à leurs yeux que 40 %. C'est exact que ceci a été évoqué tout en disant que ceci devait déjà être de nature à renforcer la représentativité des villes-centres. Je veux vous apporter une précision, pour que vous l'entendez bien, sur la position de la Ville de Mantes. A l'occasion de ce qui était un premier débat sur ce sujet, nous avons dit que la représentativité ne pouvait pas être inférieure à 50 %, ce qui ne veut pas dire 50 + 1 voix. Ça veut dire qu'en fonction de ce que peut être un périmètre et la nature de ce que sont les enjeux, ça peut aller au-delà parce que les deux villes-centres, et vous signalez ensuite que, pour moi les 50 % c'était avec les deux villes-centres dans la situation actuelle. IL va de soi que plus on rajoute de communes, mais notamment une autre qui soit très grosse, qui est en réalité, et je suis d'accord avec vous, la troisième ville-centre de l'agglomération, il faudra probablement voir le périmètre que ça représente en terme de pourcentage. Un dernier commentaire. Dans mon esprit, ce n'est pas une domination des communes rurales vis-à-vis des villes-centres qui est le sujet parce que les communes rurales et les villes-centres ne doivent pas être en opposition. En réalité quand les villes-centres ne fonctionnent pas, et on l'a vu il y a quelques années, les communes alentours, comment dire, faisaient plus que tousser et, parce que les villes-centres commencent, et en particulier Mantes-la-Jolie, à retrouver une logique vertueuse, alors les communes alentours en profitent. Nous partageons bien le même projet de vie. Tous ceux qui sont dans les petites communes périphériques profitent des équipements des villes-centres qui sont quelles qu'elles soient, y compris Limay d'ailleurs. Ça va de soi. Il est évident que certains équipements, certaines compétences ne peuvent être portés que quand on a une assiette d'habitants suffisante. Voilà ce que je voulais vous évoquer et puis rappeler peut-être, j'ai supposé que chacun l'avait en tête, mais c'est votre réflexion M. MARIOJOULS, pour les projets de territoire où c'est vrai j'ai moi-même eu l'occasion, lors de ce séminaire, de rappeler qu'il était important, avant d'accueillir de nouvelles communes, de partager un même projet de territoire et ce partage est important parce que les enjeux et les budgets, qui sont portés par la CAMY, sont de plus de 100 millions d'euros par an. Il est donc important que lorsqu'une commune qui viendrait frapper à la porte de la CAMY, le ferait, qu'elle sache pour quel projet elle vient intégrer, ça me semble aller de soi. Vous vouliez rajouter quelque chose, pardonnez-moi ».

M. MARIOJOULS : « Trois précisions, très rapidement. L'opposition entre les villes-centres et les communes, je vous garantie qu'elle est là, je l'ai entendue, je ne suis pas le seul. Sur la question des deux représentants, l'idée sur laquelle ayant trois représentants les petites communes ne veulent pas descendre en-dessous de deux représentants, je vous rappelle quand même que la loi de 1999 précise que le nombre minimum de représentants d'une commune quelle qu'elle soit est de 1 représentant. C'est le minimum légal. Troisième remarque, troisième question, troisième point. Sur le SCOT, sauf erreur de ma part et il est possible que je me trompe, mais je ne crois pas qu'il y ait de Schéma de Cohérence Territoriale sur le Mantois qui intègre le Mantois. Je ne souviens pas l'avoir voté, ni même l'avoir discuté. Peut-être que je me trompe mais je crois qu'il n'y a pas de SCOT. Il y a ou pas ? ».

Le Maire : « Il y a ».

M. MARIOJOULS : « Il y a un SCOT qui a été élaboré selon les procédures urbanistiques prévues ? Parce que je me souviens, lorsque Mme LE BRUSTIEC était Directrice de l'Urbanisme, elle nous avait dit « il va arriver en délibération un SCOT ». Je l'ai attendu avec beaucoup de patience, je ne l'ai jamais vu passer. Sauf à dire qu'un SCOT peut être imposé par le Préfet ou par l'autorité administrative, ce qui est un autre problème, mais il faut quand même que le SCOT, pour qu'il est un sens politique, soit approuvé par l'assemblée délibérante concernée ».

Le Maire : « M. MARIOJOULS, je crois que, quand j'ai fait référence tout à l'heure à cela, j'ai parlé du SCOT et de ce dont nous en avons échangé ici. Pour qu'il soit validé, il fallait que l'ensemble des communes délibèrent sur ce sujet. Or, dans l'intervalle de sa constitution, l'une d'entre elles, je ne suis pas sûr mais je crois que c'est Boinville-en-Mantois, ou quelque chose comme ça, à un moment donné a dit qu'elle ne voulait

plus être dans ce SCOT et ça a suspendu les choses. Ca ne remet pas en cause ce qu'est, de toute façon, dès lors que les débats seront organisés, cette carte de schéma coordonné ».

M. MARIOJOULS : « Vous pourrez me la communiquer et peut-être me faire une.....

M. JAMMET aimerait intervenir.

M. MARIOJOULS : « Écoutez, c'est un débat M. JAMMET ».

Le Maire : « On vous la passera M. MARIOJOULS ».

M. MARIOJOULS : « Merci, avec les indications juridiques relatives, à quel moment est-ce qu'un SCOT s'impose, avec toute la procédure démocratique. Merci.

Le Maire : « S'il vous plaît, un petit peu de silence. M. JAMMET voulait prendre la parole ».

M. JAMMET : « Oui, Monsieur le Maire, je vous remercie de me la donner. Je dois dire, et en tout cas avouer, que vous m'avez surpris parce qu'effectivement j'avais bien regardé que vous organisez un débat. Il n'était pas dans la convocation donc évidemment je n'étais pas... ».

Le Maire : « Si, si. Relisez-là, je l'ai sous les yeux. Vous ne l'avez pas bien lue mais c'est marqué « vous trouverez ci-joint l'ordre du jour. Par ailleurs, et comme je vous l'avais indiqué lors de ma précédente réunion.. ».

M. JAMMET : « Sans doute n'étais-je pas assez dans la confiance. Je vais travailler un petit peu sans filet. Je crois tout d'abord qu'il ne faut pas essayer de nous entraîner dans un conflit qui ne nous regarde pas, en tout cas les Mantais. C'est un conflit interne à l'UMP et, brusquement, ces choses là sortent. C'est ma première observation. Deuxième : effectivement, le problème qui est posé sur la représentation. Si on regarde de loin, il y a un véritable problème, j'étais d'ailleurs un de ceux à la CAMY à le souligner. Rolleboise : 300 habitants/3 élus c'est-à-dire un élu pour 100 habitants ; Mantes-la-Jolie on doit être entre 42 et 44 000 habitants suivant les recensements : 6 élus c'est-à-dire un élu pour plus de 4 000 habitants. Il est bien évident que là il y a quelque chose qui ne va pas et c'est la partie immergée de l'iceberg. L'intercommunalité, ou en tout cas la Communauté d'Agglomération, c'est avant tout des compétences obligatoires et facultatives, c'est la loi, en lieu et place de la commune. Il me semble que c'est là que ça pose problème. Parce que le problème posé, c'est quelle majorité et la majorité est-elle légitime pour avancer ces projets ? Moi je reprends ce que disait M. MARIOJOULS, effectivement pose un problème, élu au deuxième degré, élu pour faire quoi, élu y compris pour faire avancer des projets contre la volonté des communes ? Je pense à Limay, évidemment. Je pense aussi à Rosny puisque ça a été le cas, on a eu une délibération dernièrement sur la fin d'un conflit portant sur une répartition de taxe professionnelle sur une zone d'activités. Je pense à nouveau à Rosny, Magnanville, dont les Maires avaient été exclus du Bureau de la Communauté d'Agglomération et je pense à Mantes-la-Jolie depuis peu maintenant que vous êtes en conflit. C'est désastreux, la manière dont c'est pris actuellement, puisque l'on assiste à un espère, je dirais, de sorte de communautarisme de clochers, de communes dignes du Moyen Age, donc l'intérêt des habitants. Il me semble que c'est là qu'il faut en rester. Parce que l'on peut réfléchir dans le cadre imposé, c'est-à-dire tant d'élus par commune, et aboutir sur des négociations fumeuses ou alors on peut proposer d'en sortir. Moi, je me prononce pour une intercommunalité choisie, librement consentie. Je pense notamment à quelques problèmes que je vais citer comme ça, ça ne sera pas exhaustif, je n'ai pas eu le temps. Je pense au transport, à l'eau, à l'économie, au logement, ce sont des problèmes extrêmement différents selon les communes qui composent actuellement la CAMY et leur vision ne peut pas être forcément la même et je ne suis pas sûr que l'on puisse avoir le même projet global pour l'ensemble de ces communes, les problèmes ne sont pas du tout les mêmes. Dès lors, il me semble que le problème de la majorité ne se pose pas dès l'instant où l'on fait en fonction de projets librement consentis, c'est tout simple. On ne fait que si l'on est d'accord et dans une organisation fluctuante en fonction des besoins. Pourquoi ne pas organiser les transports, parce que là il y a une réalité géographique qui pourrait être Limay, Mantes-la-Ville, Mantes-la-Jolie voire Rosny et Magnanville. Il y a effectivement une agglomération. Le problème ne se pose pas de la même façon dans le canton de Bonnières, il ne se pose pas de la même façon dans le canton de Follainville, organisation fluctuante

en fonction des besoins. Pourquoi on ne ferait pas ce projet pour certaines communes, pour d'autres, etc... Et je crois que ça passe avant tout par le respect des uns et des autres. Et, dans ce cadre-là, deux délégués par commune, comme c'était le cas au District, à condition qu'il y ait la règle de l'unanimité, ça me semble une bonne chose. Je le dis comme je le pense. Le problème posé effectivement, c'est que tout va à l'encontre de cette volonté parce que l'on pousse les communes, et maintenant vous le dites de manière autoritaire, à se regrouper. D'abord, problème financier. Pour aller vite, on a, au niveau national, une enveloppe globale de dotations commune plus agglomération qui ne bouge pas de trop. Pour aller vite, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que les communes qui ne rentrent pas dans une communauté d'agglomération se voient pénaliser financièrement puisqu'elles assistent à une baisse de leur dotation et l'agglomération d'ailleurs, à mon avis. Notamment c'est visible à la CAMY, c'est un moyen de desserrer l'étau financier pour certaines communes. On l'a vu dernièrement avec Follainville Dennemont qui était dans le rouge, qui allait être mise sous tutelle et qui adhère à la CAMY en disant à ses habitants « et bien comme ça, on va s'en sortir et on va pouvoir équilibrer le budget, c'est la CAMY qui va payer à notre place ». On l'a vu sur le parking de la gare il y a quelques années et je pense que l'on va en reparler dans d'autres délibérations où c'est le District qui a notamment financé une partie de la construction du parking de la gare alors que ce n'était pas dans ses compétences et que ça a servi simplement à suppléer aux carences notamment de l'époque, du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat, etc.. puisque c'est un parking d'intérêt régional. On a quand même quelque chose d'absurde, un parking d'intérêt régional à Mantes-la-Jolie qui n'est financé ni par le Conseil Général, ni par la Région, ni par l'Etat mais financé par le District. Je pense à Limay. Pourquoi cette obstination à vouloir faire rentrer Limay dans la CAMY ou dans un projet de communes ? Il me semble que la zone d'activités et la zone industrielle de Limay suscite beaucoup d'appétit notamment la taxe professionnelle qu'elle génère et qu'on en aurait bien besoin pour justement mettre en œuvre une politique qui ne correspond pas à celle que Limay mène en gérant librement la taxe professionnelle qu'elle perçoit pour l'instant puisque même la taxe professionnelle, c'est un secret de polichinelle, est remise en cause et que l'on ne sait pas sur quoi elle va évoluer ; sans doute d'ailleurs par une augmentation plus ou moins déguisée des impôts puisque l'on ne va pas créer un autre impôt sur les entreprises alors que soi-disant la suppression de la taxe professionnelle c'est un allègement sur les impôts patronaux. Deux : autoritairement effectivement on cherche à grouper les communes de manière autoritaire avec deux poids deux mesures d'ailleurs. Limay, par exemple, qui veut s'engager dans une communauté de communes, refusé par la Préfecture. Quand ça ne va pas dans le sens où l'on veut, on dit non. Et là, brusquement, il y a des choses, on dit maintenant périmètre des SCOT, etc... Je pense aussi à l'OIN qui va dans sens-là, c'est-à-dire qui va imposer aux communes des projets ou des mises sous tutelle puisque maintenant, on l'a vu plusieurs fois, y compris à Mantes-la-Jolie, la mise en cohérence du plan d'urbanisme, par exemple, avec les directives de l'OIN c'est-à-dire que plus ça va plus on perd de prérogatives dans nos communes. Donc je crois que plutôt que de dire -voilà, c'est comme ça, qu'est-ce que l'on fait dans ce cadre-là ?- je crois que d'abord il faudrait s'y opposer becs et ongles parce que c'est la démocratie qui recule. Je crois que, d'une part, il y a quelque chose qui doit effectivement transcender toute notre action c'est que rien ne doit être imposé, ni à une commune, ni à une majorité d'habitants et que ça ça passe par donner la parole aux habitants. Parce que la démocratie qui recule, c'est effectivement tout un ensemble de choses qui sont mises en place, je pense notamment dans le cadre d'un projet européen où on va donner, la réforme BALLADUR, c'est ça, les grands Paris, les Régions, l'Europe des Régions, les communes qui peu à peu vont se transformer en communauté d'agglomération sur fond de disparition des états et de la capacité d'action de l'Etat. Vis-à-vis du périmètre cohérent sur le SCOT, ça reviendrait tout simplement, si on l'acceptait, à se prononcer pour un regroupement autoritaire. Je crois qu'il faut dire non et en redisant que les 36 000 communes en France, c'est une véritable richesse dont il ne faut pas se priver. Même si Mantes-la-Jolie est une ville à taille un peu plus importante, qu'il n'y a pas beaucoup d'élus par rapport au nombre d'habitants, on peut trouver d'autres formes avec des vrais comités de quartiers, etc... justement pour avancer sur cette proximité entre les habitants et les élus, que des élus soient sans arrêt au fait de ce qui se passe. Je trouve que toutes les formules qui vont être trouvées justement pour élargir ce périmètre et éloigner la démocratie des habitants, ne seront pas bonnes et qu'il faut s'y opposer becs et ongles, je le répète, s'y opposer becs et ongles et je crois que le Conseil Municipal de Mantes-la-Jolie s'honorerait justement à prendre une telle position qui est une position ni communiste, ni de Gauche, ni de Droite, une position tout simplement de respect des intérêts des Mantais ».

Le Maire : « Merci M. JAMMET. Je dois dire que si je devais, mais dites moi si je me trompe, faire une synthèse un peu raccourcie de ce que vous avez évoqué en terme de vision, derrière une adhésion par projet,

vous préconisez un retour à la forme de la syndication telle que l'on connaissait, un syndicat des eaux par ici, un syndicat de transports par là, et avec une représentativité qui ne soit absolument pas en rapport avec la population. Et c'est vrai que j'ai l'impression que ce n'est pas le sens de l'histoire que de ne pas chercher à mutualiser les choses sur des échelles un peu plus grandes. Juste pour vous dire, l'OIN vous me dites que ça impose un certain nombre de choses. Je trouve que ça permet surtout de partager un certain nombre de choses et les 51 communes qui y ont adhéré, dont Limay, l'on fait de façon tout à fait libre. C'est tout ce que je voulais parce qu'on n'est pas là pour parler de cette adhésion mais juste pour évoquer celle de la Communauté d'Agglomération dans laquelle nous sommes puisque nous avons déjà fait ce choix, vous le rappeliez, de partager un certain nombre de délégations et quand nous sommes passés de District à Communauté d'Agglomération, nous avons fait le choix de les accroître.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? M. SANTINI ».

M. SANTINI : « Juste une petite précision pour qu'il n'y ait pas de malentendu sur le périmètre du SCOT. Les élus du Bureau Communautaire n'ont jamais dit qu'il fallait englober l'ensemble des communes du SCOT. Ce qui a été dit aujourd'hui...(fin Cassette 1 – Face A)... à la porte de la Communauté d'Agglomération, il faut savoir si on leur répond positivement ou négativement. Aujourd'hui ce qui a été décidé c'est de dire, de toute façon on se limite au périmètre du SCOT, on ne va pas plus loin puisque le périmètre du SCOT, même s'il n'a pas été approuvé définitivement, il a été quand même travaillé par pas mal de monde pendant des mois, voire d'années, et que c'est un bassin de vie donc un schéma cohérent de territoire. Donc on s'est dit l'idée est de ne pas aller au-delà de ce territoire et, de toute façon, jusqu'en 2014, on verra ce qui se passera en 2014. Pour l'instant on ne va pas faire rentrer Limay de force. On ne fait simplement que dire oui ou non aux communes qui votent en ce moment leur demande d'adhésion à la CAMY. Ça, c'est pour le territoire. Je suis complètement d'accord avec M. MARIOJOULS, pour quoi faire ? Effectivement, ils tapent à la porte pour quoi faire ? Ils ont tous eux, à mon avis, de bonnes raisons, tout à fait louables, les transports en commun, l'assainissement, l'Ecole de Musique. Ils ont tous un grand nombre de projets qui les rapprochent de la CAMY parce qu'ils font, pour beaucoup, partie du bassin de vie. C'est bien sur le quotidien, il faut peut-être avoir une vision un petit peu plus large et c'est effectivement ce que l'on pense qui manque aujourd'hui à la CAMY depuis quelques années, c'est d'avoir un projet à moyen et long terme et donc faire rentrer des communes, si on bouge pas les statuts, qui vont prendre, entre guillemets, le pouvoir, même si c'est une prise de pouvoir amicale, sans savoir exactement pour quoi faire. Le but, c'est de dire un projet, une nouvelle répartition des postes pour chaque commune et ensuite on verra si on laisse rentrer une nouvelle commune ».

Le Maire : « D'autres interventions ? M. QUEVAREC ».

M. QUEVAREC : « Bien volontiers. Bonsoir. Sur ce débat-là, effectivement d'une très grande importance, vous avez raison de le souligner, je tiens tout d'abord à dire que nous sommes favorables à l'intercommunalité, en ce qui concerne les Socialistes. Pour nous, l'intercommunalité, c'est effectivement l'avenir de la décentralisation, décentralisation qui est un bon projet, un projet qui est dans les tuyaux depuis assez longtemps. Cette intercommunalité, cette intégration ne doit pas être imposée. C'est aussi important de le rappeler. Il faut une intercommunalité où aucune commune ne cherche à imposer ses vues seules, où aucune commune ne cherche à placer ses intérêts au nom d'une quelconque histoire ou d'un poids démographique ou économique. Vraiment, selon nous, l'intercommunalité n'avance que par des compromis. C'est vrai que nous craignons que par votre attitude de jusqu'au boutiste à la CAMY, vous empêchiez un prochain élargissement, élargissement qui est pourtant ardemment poussé par l'Etat, par le Président de la République, autant que je sache, par son Gouvernement et par le représentant dans les Yvelines, la Préfète. Intercommunalité, pour faire quoi ? Là, je souris un petit peu quand vous nous dites qu'à la CAMY il n'y a pas de projet de territoire. Vous avez partagé la majorité de la CAMY de 1995 à mars 2008. S'il n'y a pas de projet de territoire depuis quelques années, comme ça a été cité, vous en êtes co-responsable. Or, certes, effectivement depuis mars 2008 vous trouvez un certain nombre de griefs importants à la CAMY mais enfin de grâce ne rejetez pas non plus la responsabilité uniquement sur les autres. Sur la question que vous nous posez relative à la représentativité. Effectivement, on a eu plusieurs réunions préalables pour en parler entre socialistes sur le Mantois parce qu'effectivement c'est un sujet majeur. On a fait des comparatifs avec d'autres communautés d'agglomérations de seconde couronne en Ile-de-France. Nous sommes allés voir ce qui se faisait sur Saint-Quentin, sur Evry, sur Cergy Pontoise et sur la CAMY pour essayer de voir quelles sont les habitudes ou les

représentativités dans ces différentes structures. Nous, il ressort trois points qui nous paraissent importants de souligner dans ce débat. Pour nous, socialistes, effectivement comme vous, nous remarquons que Mantes-la-Jolie n'est pas assez représentée à la CAMY et donc nous soutenons le fait qu'elle soit davantage représentée. Vous avez expliqué effectivement les raisons du passé, il faut aujourd'hui évoluer. Je crois savoir, comme vous, que les 12 Maires sont tous d'accord pour évoluer, chacun doit se remettre en cause. Vous avez pointé un fait, les petites communes n'acceptent pas de descendre en-dessous de deux. Oui, ça c'est le verre à moitié vide mais le verre à moitié plein c'est que les petites communes acceptent de passer de trois à deux. C'est certes un petit pas mais c'est une évolution positive. Donc, premièrement, effectivement Mantes-la-Jolie doit être davantage représentée à la CAMY. Deuxièmement, un point que vous avez aussi souligné, il est, selon nous, important de laisser encore une place à l'Opposition dans la durée. C'était effectivement un accord oral que vous aviez pris. Je crois que c'est important de l'inscrire dans un texte pour tout un tas de raisons notamment une que je vous dis ici ce soir. C'est que quand nous serons majoritaires à Mantes-la-Jolie, et moi j'en prends l'engagement, nous vous laisserons un siège. C'est la moindre des choses, Monsieur le Maire. Enfin, je crois qu'il ne suffit pas de taper du poing sur la table, avoir raison tout seul ça ne sert à rien. Dans la réflexion menée sur le territoire, il est important d'avoir en tête la notion de pôle urbain et cette notion nous la soutenons. Cette notion de pôle urbain aboutit en fait à une situation qui est une avancée, la stratégie dite des petits pas. Aujourd'hui Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville ont 25 % des sièges. Demain, si on leur propose ou si le compromis est à 40 % des sièges, c'est une nette avancée, c'est un bon compromis. Voilà la position que nous soutenons tout en redisant bien Monsieur le Maire que la situation ne peut pas restée en l'état et si vous n'arrivez pas à augmenter le poids de Mantes-la-Jolie à la CAMY vous en serez responsable ».

Le Maire : « M. QUEVAREC, juste une petite précision mais ce n'est pas l'objet du débat. J'ai dit effectivement que les projets de territoires pour les mandats à venir, et celui-là entre autres, n'étaient pas quelque chose qui était suffisamment travaillé. C'est d'ailleurs pour cela, et M. MARIOJOULS l'a souligné, que des travaux sont entrain d'être menés. Les projets de territoires qui ont été, depuis 1995, travaillés ont, pour partie, été mis en œuvre heureusement et heureusement que certains, en tous cas j'en fais partie, considèrent qu'il faut toujours s'adapter en permanence à son environnement et qu'en l'occurrence, au jour d'aujourd'hui, les projets de territoires restent, en ce qui concerne l'agglomération, à travailler. Cela étant, l'objet, et si je suis bien d'accord avec vous sur le fait que lorsqu'on adhère à un territoire, lorsqu'on veut adhérer à une communauté où l'on va vivre ensemble, il est important de partager ces projets et notamment que les nouveaux entrants sachent dans quoi est-ce qu'ils entrent à un moment donné pour être certain que ce ne soit pas générateur de conflit ou de problématique ensuite. Voilà ce que je voulais vous dire sur les territoires.

Il y a peut-être d'autres demandes de paroles ? Est-ce que vous voulez prendre une participation dans le débat que nous sommes entrain de nourrir ? Pas d'autres interventions sur ce débat ? J'ai entendu, si j'ai bien compris, M. QUEVAREC, c'est ce que j'ai oublié de vous demander de préciser, c'est que vous pensez qu'un passage à 40 % pour les deux villes-centres actuelles semble, à vos yeux, quelque chose qui est suffisamment représentatif ».

M. QUEVAREC : « Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. C'est un beau compromis eu égard à la situation actuelle ».

Le Maire : « Merci de ce débat. Moi je veux, au-delà des positions, des échanges qui ont eu lieu ce soir, vous dire comment un seul enjeu compte à mes yeux c'est celui de la compétitivité de notre territoire. Ça me semble tout à fait important. Je rappelais tout à l'heure les enjeux considérables en terme de budget, il va de soi que tout cela doit servir à être moteur du développement de notre agglomération et Dieu sait que nous en avons bien besoin. J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer, et M. MARIOJOULS le soulignait, des orientations à ce fameux séminaire qui voulait, à mes yeux, devoir en terme de projet avoir un accent et un focus particulier en ce qui concerne les transports et le développement économique et c'est vrai que avoir une compétitivité de notre territoire passe notamment par ces enjeux-là. Il me semble que nous devons être en capacité d'anticiper c'est pour ça que le projet de territoires est important et puis de garantir, c'est vrai, l'équilibre entre l'urbain et le rural d'un point de vue général mais pas d'opposition en la matière, Mantes-la-Jolie n'a pas de prétention à être égocentrique mais simplement à avoir une représentativité qui corresponde à la réalité de sa population et ce qui permet ensuite de porter, de façon beaucoup plus aisée, d'être capable de porter des projets

d'agglomération et d'en garantir la faisabilité. Car si des projets ne sont pas portés par une majorité, et je ne sais plus lequel d'entre vous, de ceux qui sont intervenus l'ont rappelé, et bien il y a fort à parier, je crois que c'est M. QUEVAREC, que si la majorité de la population ne s'y retrouve pas et bien les projets ne seront pas bien engagés et poursuivis. A ce jour, la représentativité à la CAMY ne garantit pas, ne donne pas cette légitimité. Donc je ne sais pas comment est-ce que les travaux se poursuivront et comment est-ce que l'on trouvera, au fil des années, des représentativités qui correspondent beaucoup plus à celle de la population mais je veux dire, et je pense que personne autour de la table ne me dira que ce n'est pas un bon objectif, même si on n'en connaît pas le terme, il me semble que la démocratie c'est plutôt proche d'un homme – une voix, M. QUEVAREC et que c'est vraiment quelque chose vers lequel il nous faut nous tendre le plus possible.

Merci pour ce débat ».